



Association
“Les Enfants d’abord, Les Enfants à bord”
Association Loi 1901
Reconnue d’Intérêt Général
Agréée Jeunesse et Education Populaire

Les Enfants ont besoin de VOUS !

Faites un DON* à l’association ! Vous contribuerez ainsi très concrètement à la réalisation de cette magnifique action, et offrirez à ces jeunes l’opportunité de vivre une expérience unique et une formidable aventure humaine, pour lever les barrières de leur handicap.

Complétez ce bulletin et renvoyez le, accompagné de votre chèque libellé à l’ordre “Les Enfants d’abord”, à :
Association Les Enfants d’abord, Les Enfants à bord”
53, rue de la Madeleine - 69007 Lyon

NOM* : Prénom* :

Adresse* :

.....

Code postal* : Ville* :

E-mail :

Téléphone :

Je fais un don à l’ordre de “Les Enfants d’abord”, d’un montant de euros.

Date* : Signature*

[*Mentions obligatoires](#)

DEFISCALISATION DE VOS DONNS:

Particuliers, dès réception de votre don, nous vous adressons un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d’une réduction d’impôts égale à 66% du montant de votre don, pris dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Au delà de 20%, l’excédent est reportable sur les 4 années suivantes. Particuliers assujettis à l’ISF, cette défiscalisation passe à 75% du montant du don. Entreprises, réduction d’impôts sur les sociétés de 60% du montant du don, pris dans la limite de 5 pour mille du Chiffre d’Affaires HT. Au delà de 5 pour mille, l’excédent est reportable sur les 4 exercices suivants dans la limite de 5 pour mille.